

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00****N° 014/2023 – Approbation du compte administratif 2022 du budget principal**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absent : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick BOUVARD, Premier Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022.

Considérant le Budget Primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présentés préalablement ;

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 15 mars 2023,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-014-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		56 949,80 €	- €	150 000,00 €	- €	206 949,80 €
Opération de l'exercice	1 567 459,63 €	1 587 690,29 €	3 614 137,37 €	4 751 044,45 €	5 181 597,00 €	6 338 734,74 €
TOTAUX	1 567 459,63 €	1 644 640,09 €	3 614 137,37 €	4 901 044,45 €	5 181 597,00 €	6 545 684,54 €
RESULTAT CLOTURE		77 180,46 €		1 286 907,08 €		1 364 087,54 €
RESTES A REALISER	122 580,84 €	253 871,69 €		- €	122 580,84 €	253 871,69 €
TOTAUX CUMULES	122 580,84 €	331 052,15 €		1 286 907,08 €	122 580,84 €	1 617 959,23 €
TOTAUX DEFINITIFS		208 471,31 €		1 286 907,08 €		1 495 378,39 €

CONSTATE aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

APPROUVE et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET




Le secrétaire
Patrick BOUVARD


